

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** HARMONY® SX®

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50000142

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Herbicide

**Restrictions d'emploi recommandées** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

##### **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

##### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux réglementations locales.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
thifensulfuron-méthyle (ISO)	79277-27-3  016-096-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 30 - < 50
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Laver avec de l'eau et du savon.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

- 
- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| particuliers des pompiers         | appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |
|                                   | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  |
| Information supplémentaire        | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  |
|                                   | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Précautions individuelles | : Utiliser un équipement de protection individuelle.<br>Éviter la formation de poussière.<br>Éviter l'inhalation de la poussière.<br>Assurer une ventilation adéquate. |
|---------------------------|--|

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- |   |  |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|--|

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | : Balayer et récupérer la fuite dans un récipient scellé sec.<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.<br>Nettoyer soigneusement la surface contaminée. |
|                       | Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.   |

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version 1.2      Date de révision: 12.12.2022      Numéro de la FDS: 50000142      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 18.06.2021

carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés
- Couleur : brun clair
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point de fusion/point de congélation : 173 °C  
Décomposition
- Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Inflammabilité : Non hautement inflammable, peut être inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 0,1 - 0,25 g/l

Point d'éclair : non déterminé

Température de décomposition : Non disponible pour ce mélange.

pH : 8,6 (20 °C)  
Concentration: 10 g/l  
(en dispersion)

Viscosité  
Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Masse volumique apparente : env. 696 kg/m<sup>3</sup>tassé

Densité de vapeur relative : non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Auto-inflammation : non déterminé

Taux d'évaporation : Non applicable

Énergie minimale d'ignition : > 1.000 mJ



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de la dose fixe  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,03 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### **carbonate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Organes cibles: Peau  
Symptômes: Erythème

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

#### **carbonate de sodium:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

---

### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **carbonate de sodium:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600  
Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames., Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **carbonate de sodium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène.

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

### **Composants:**

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.  
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

### **Composants:**

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Toxicité pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
- Evaluation

### carbonate de sodium:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Térogénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Composants:

#### carbonate de sodium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Rat  
LOAEL : env.200 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 d  
Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.  
Symptômes : Perte de poids corporel

#### carbonate de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

NOAEL : > 0,01 mg/kg  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Atmosphère de test : poussières/brouillard

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0026 mg/l  
Point final: Fronde

Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: >90.96 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 213  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50: > 100 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 214  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CI50 (Algues vertes): 0,0159 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 1.3 µg/l
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 250 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Truite Arc en Ciel  NOEC: 10,6 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 2.510 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  DL50: > 5.620 ppm Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Remarques: Diététique  DL50: > 5.620 ppm Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  DL50: > 7.1 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles mellifères  DL50: > 100 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### carbonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.  
La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.

##### carbonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

---

### **carbonate de sodium:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le mélange est mobile dans le sol.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### **Composants:**

#### **thifensulfuron-méthyle (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le mélange est mobile dans le sol.  
Le risque de lixiviation vers les eaux souterraines est très faible pour la substance mère, mais pour certains produits de dégradation, le risque peut être élevé dans les situations de vulnérabilité des eaux souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.  
Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Éliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Thifensulfuron méthyle)  
ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Thifensulfuron méthyle)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

**IMDG** : L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Thifensulfuron méthyle)  
: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S.  
(Thifensulfuron méthyle)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Thifensulfuron méthyle)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Divers

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 78

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

METHYL 3-[[[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL)CARBAMOYL]SULFAMOYL]THIOPHENE-2-CARBOXYLATE  
D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## HARMONY® SX®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.2	12.12.2022	50000142	Date de la première version publiée: 18.06.2021

pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR